

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1961 B 40018

Numéro SIREN : 886 180 181

Nom ou dénomination : STC AUDIT & CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 05/10/2023 sous le numéro de dépôt 22729

STC Audit & Conseil
Société Anonyme
au capital de 521 640 Euros
Siège social : 156, Chaussée Pierre Curie
59200 TOURCOING
RCS LILLE METROPOLE 886 180 181

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 1^{er} AOÛT 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le premier août,
A quatorze heures,

Les administrateurs de la société STC Audit & Conseil se sont réunis en Conseil, 156, Chaussée Pierre Curie 59200 TOURCOING, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Sont présents :

-  Madame Marie HAGNERE
-  Monsieur Frédéric DELAHOUSSE
-  Monsieur Thibault LAMBIN.

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Thibault LAMBIN préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Marie HAGNERE remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

-  Fin des fonctions du Directeur Général Délégué.
-  Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que par décision de celui-ci en date du 5 juin 2023, Madame Séverine de SURMONT a été nommée Directrice Générale Déléguée jusqu'au 31 juillet 2023. A ce titre, le Président informe les membres du Conseil d'Administration que Madame Séverine de SURMONT n'est plus Directrice Générale Délégué de notre société à ce jour.

Le Conseil d'Administration en prend bonne note et donne tous pouvoirs au porteur de copie pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les administrateurs.

Thibault LAMBIN



Marie HAGNERE



Frédéric DELAHOUSSE

